L’Union européenne (UE) est **l’association volontaire d’États européens**, dans les domaines économique et politique, afin d’assurer le maintien de la paix en Europe et de favoriser le progrès économique et social.

Depuis le 1er juillet 2013, l’UE compte **28 membres** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Le 23 juin 2016, les électeurs du **Royaume-Uni** appelés à se prononcer sur le maintien ou non de leur pays au sein de l’Union européenne ont voté en faveur de la sortie (**"Brexit"** pour British exit) de l’UE. Le 29 mars 2017, le **[gouvernement](http://www.vie-publique.fr/th/glossaire/gouvernement.html)** de Theresa May a notifié officiellement au Conseil sa décision de retrait de l’UE, ce qui marque le début des négociations de sortie.

L’Albanie, la Macédoine (ancienne République yougoslave de Macédoine), le Monténégro, la Serbie et la Turquie ont le **statut de candidats** à l’Union. Un moment candidate, l’Islande a suspendu les négociations d’adhésion, à l’issue d’élections qui ont entraîné en avril 2013 un changement de gouvernement, avant d’annoncer en mars 2015 le retrait de sa candidature. La coalition au pouvoir à Reykjavik depuis janvier 2017 devrait organiser un vote au **[Parlement](http://www.vie-publique.fr/th/glossaire/parlement.html)** sur l’opportunité d’un **[référendum](http://www.vie-publique.fr/th/glossaire/referendum.html)** relatif à la réouverture des négociations.

La Bosnie-Herzégovine et le Kosovo ont, quant à eux, le statut de **candidats potentiels**.

L’UE a été **créée par le traité sur l’Union européenne (TUE) signé à Maastricht le 7 février 1992** et entré en vigueur le 1er novembre 1993. Elle est l’aboutissement du processus commencé en 1951 avec la création de la Communauté européenne du charbon et de l’acier (CECA). Jusqu’au traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007 et entré en vigueur le 1er décembre 2009, l’UE rassemblait trois ensembles appelés « piliers » :

le pilier communautaire constitué de trois communautés : la CECA, la Communauté européenne (ex-CEE) et la Communauté européenne de l’énergie atomique ou « Euratom » ;

le 2e pilier concerne la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ;

le 3e pilier constitué par la coopération policière et judiciaire en matière pénale.

**Le traité de Lisbonne a supprimé cette structure en « piliers » en substituant l’Union européenne à la Communauté européenne.** Les termes « communauté » et « communautaire » disparaissent donc et le traité instituant la Communauté européenne, qui la régissait, est rebaptisé traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (TFUE). Avec le TUE, ce sont les deux traités distincts et complémentaires qui régissent l’UE. Mais, malgré cette simplification, plusieurs domaines d’intervention de l’Union restent soumis à des procédures décisionnelles spécifiques (ex : la PESC – politique étrangère et de sécurité commune – requiert l’accord unanime des États).



L’UE est une **organisation unique**. Ce n’est ni une fédération, ni une confédération d’États, ni une organisation internationale. Elle est néanmoins dotée de la personnalité juridique par le traité de Lisbonne (art. 47 TUE), ce qui lui permet de conclure des traités ou d’adhérer à des conventions. Enfin, l’UE possède des institutions fortes auxquelles les États membres ont transféré une partie de leurs compétences.